



COMMISSION FOOT EDUCATIF

-- DEPARTEMENT TECHNIQUE---

Procès-Verbal n° 5

Réunion du :	Mardi 12 SEPTEMBRE 2023
Présidence :	M. Guy BOURICHA
Présents :	Mme REGNIER Ludivine (CTD) MM. Tito DOUNGOUMA-FOKY (CTD DAP) - PATALANO Albert – BAUMANN Frédéric

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Dates des engagements 2023/2024
- Compositions provisoires des poules 2023/2024
- Traitement du courrier

INFORMATIONS FOOTBALL EDUCATIF

Retrouvez les documents concernant le Football Educatif ainsi que les Rappels pour toute la saison et les Désidératas sur la Page d'Accueil du District « DOCUMENTS FOOT EDUCATIF » ou en cliquant sur le lien suivant : <https://var.fff.fr/docs-foot-animation/>

FEMININES

FOOT EDUCATIF SAISON 2023 / 2024 - ENGAGEMENTS

DATE LIMITE DES ENGAGEMENTS :

U9F/U11F à 8 : Vendredi 06 octobre 2023 (Reprise du Foot à 8 en novembre 2023)

SAISON 2023 / 2024 – CRITERIUM U13F 1^{ière} Rencontre : Samedi 23 Septembre 2023

Nombre Equipes	CRITERIUM U13F -1 ^{ère} PHASE		
	Poule A	Poule B	Poule C
1	US LA CADIERE	LE REVEST FC	ET FREJUS ST RAPHAËL
2	TOULON USAM	ASPTT HYERES	HYERES FC 2
3	ET PIVOTTE SERINETTE	HYERES FC 1	ET S LORGUES
4	TOULON ELITE FUSAL	CARQUEIRANNE LA CRAU	FC PUGET SUR ARGENS
5	LITTORAL SPORT AC	BESSE SPORT	AS BRIGNOLES
6	AS MAR VIVO	RC LA BAIE	SC DRAGUIGNAN
7			AS LES VALLONS
8			

DESIDERATA

U13F

EQUIPE JOUANT UNIQUEMENT LE SAMEDI APRES-MIDI

ENT PIVOTTE SERINETTE : U13F
FC PUGET SUR ARGENS : U13F

U9F / U11F à 5

EQUIPE JOUANT UNIQUEMENT LE SAMEDI MATIN

ENT PIVOTTE SERINETTE : U9F / U11F à 5

GARCONS

INFORMATIONS

RAPPEL : REGLEMENTS SPORTIFS FORFAIT SUR TERRAIN - Feuille de match

CHAPITRE III

Article 63 : FORFAIT EN MATCHES OFFICIELS

2°/ Forfait sur terrain :

1 – L'arbitre constatera d'office, au bout d'un quart d'heure, l'absence de l'une des deux équipes, même si cela ne lui est pas demandé et portera sur la feuille de match l'heure du constat.

Pour un forfait sur le terrain, le club recevant adressera la feuille de match à la commission organisatrice.

La non-réception de cette information sera assimilée à une absence de feuille de match.

FOOT EDUCATIF : CATEGORIES U6 à U13 INFORMATIONS

Feuille de Match Informatisée RAPPEL

Le Département Technique – Commission Foot Educatif vous rappelle que l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI) est obligatoire pour les catégories :

U13G – Gaby ROBERT

U13G – EXCELLENCE

U12G – Gaby ROBERT

U12G – EXCELLENCE

Il est donc impératif d'utiliser les TABLETTES.

En cas de problèmes contacter les responsables FMI suivant :

Rappel du N° de téléphone des Membres de la Commission à contacter :

M. Patrick FAUTRAD – 06 09 20 53 90

Mme Béatrice MONNIER – 07 64 40 29 29

M. Yves SAEZ – 06 12 62 75 51

M. Jean Louis NOZZI – 06 23 48 30 76

RAPPEL : BAREME FINANCIER – SAISON 2022 / 2023

Non utilisation de la FMI = 50 €

Non transmission de la FMI dans les délais = 35 €

PAS DE DESIDERATA : U10 – U11 Ces catégories se jouent sous forme de plateau

PLATEAUX U10 / U11

Nous vous informons que les reports de plateau concernant les catégories U10 / U11 ne sont pas faisables, seule la Commission Foot Educatif est habilitée à reporter le plateau en cas de force majeure.

Rappel : Si le club recevant n'est pas en mesure d'organiser le plateau, il doit prévenir le District du Var et la Commission Foot Educatif du Département Technique de manière à trouver une solution pour faire jouer les 2 autres clubs.

De plus, nous vous signalons que les dates de plateau sont programmées sur le planning du District du Var depuis Juillet 2022 et qu'elles sont prioritaires sur les Tournois entre clubs.

Dans le cas d'un plateau se déroulant avec 4 équipes il doit comporter seulement 2 rencontres par EQUIPE pour respecter le temps de jeu imposé.

**Les feuilles de match des plateaux doivent être rentrées
uniquement par le FAL**

SAISON 2023 / 2024 - COMPOSITION DES NIVEAUX

Nombre Equipes	Gaby ROBERT - 1 ^{ère} PHASE	U13 - 1 ^{ère} PHASE - EXCELLENCE		
	Poule 0	Poule A	Poule B	Poule C
1	GARDIA CLUB 1	HYERES FC 1	POURRIERES FC	
2	ET S FRÉJUS/ST RAPHAËL 1	SPORTING CLUB TOULON 2	T CLARET MONTETY 1	
3	LE CANNET CA	ET PIVOTTE SERINETTE	CARQUEIRANNE LA CRAU 2	
4	BRIGNOLES AS 1	LE MUJY FC	MY IDEAL SOCCER ACADEMY	
5	LA VALETTE UA 1	AC BERTHE	ET S FRÉJUS/ST RAPHAËL 2	
6	SIX FOURS LE BRUSC	GARDIA CLUB 2	PUGET SUR ARGENS FC	
7	SPORTING CLUB TOULON	BANDOL US	SALERNES O 1	
8	PAYS DE FAYENCE FC	RACING FC TOULON	LES ARCS AS	
9	MAR VIVO AV S	SAINTE MAXIMIN O	STE MAXIME PLAN LA TOUR	
10	CARQUEIRANNE LA CRAU 1	DRAGUIGNAN SC	CARNOULES FC	
Nombre Equipes	U13 - 1 ^{ère} PHASE - PRE EXCELLENCE			
	Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
1	TOULON USAM	LIE PRADET US	SAINT TROPEZ LA BAIE 1	
2	AC BERTHE 2	BRIGNOLES AS 2	TOURVES FC	
3	AV S MAR VIVO 2	CUERS PIERREFEU	ET S LORGUES	
4	LA SEYNE FC	SOLLIES GAPEAU	COGOLIN SP C	
5	LE BEAUSSET JS 1	HYERES FC 2	PUGET SUR ARGENS 2	
6	ASPTT TOULON	LA VALETTE UA 2	CABASSE US	
7	SAINT MANDRIER US	LA LONDE SO	FLAYOSC AC	
8	LA CADIERE US	NANS LES PINS SC	RAMATUELLE FC	
9	OLLIIOULES US	VAL D'ISSOLE US	CANNET DES MAURES	
10	Exempt	Exempt		
Nombre Equipes	U13 - 1 ^{ère} PHASE - HONNEUR			
	Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
1	SAINT CYR AS 1	CARQUEIRANNE LA CRAU 3	LE VAL	ESTEREL AS
2	LA SEYNE FC 2	PIVOTTE SERINETTE	CŒUR DU VAR	ET S FRÉJUS/ST RAPHAËL 3
3	LA CADIERE US	ASPTT HYERES	VAL D'ISSOLE US 2	SAINT TROPEZ LA BAIE 2
4	TOULON ELITE FUTSAL	HYERES FC 3	NANS LES PINS SC 2	MY IDEAL SOCCER ACADEMY
5	ASPTT TOULON	CUERS PIERREFEU 2	BRAS	LE MUJY FC 2
6	SIX FOURS LE BRUSC 2	AS SAINT CYR 2	CAMPS LA SOURCE	PAYS DE FAYENCE 2
7	SANARY US	SOLLIES GAPEAU 2	TRANS	ROQUEBRUNE CA
8	TOULON USAM 2	LE PRADET US 2	CARCES SP C	DRAGUIGNAN SC 2
9	T CLARET MONTETY 2	SIGNES AS	LES VALLONS AS	LAVANDOU BORMES
10	T MOURILLON JS	SIX FOURS LE BRUSC 3	SAINTE MAXIMIN O 2	LA LONDE SO 2
11	LE BEAUSSET JS 2	UA LA VALETTE 2	SALERNES O 2	
12			CARNOULES FC	

Nombre Equipes	Gaby ROBERT - 2 ^e PHASE	U12 - 1 ^{ère} PHASE - EXCELLENCE		
	Poule 0	Poule A	Poule B	Poule C
1		AC BERTHE	CUERS PIERREFEU US	
2		GARDIA CLUB	GARDIA CLUB 2	
3		SIX FOURS LE BRUSC	SAINT MAXIMIN O 1	
4		LE BEAUSSET JS	PAYS DE FAYENCE FC	
5		RACING FC TOULON	PUGET SUR ARGENS FC	
6		TOULON ELITE FUTSAL	BAGNOLS FC	
7		CARQUEIRANNE LA CRAU US	BRIGNOLES AS	
8		LE PRADET US	ROCBARON FC	
9		HYERES FC 1	STE MAXIME PLAN LA TOUR	
10		SPORTING CLUB TOULON	ET S FRÉJUS/ST RAPHAËL	

Nombre Equipes	U12 - 1 ^{ère} PHASE - PRE EXCELLENCE			
	Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
1	AC BERTHE 2	ASPTT TOULON	HYERES FC 3	ET S FRÉJUS/ST RAPHAËL 3
2	SANARY US	LA VALETTE UA 1	LORGUES ET S	SAINT TROPEZ LA BAIE
3	LA SEYNE FC	SPORTING CLUB TOULON 2	ET S FRÉJUS/ST RAPHAËL 2	PUGET SUR ARGENS FC 2
4	TOULON USAM	HYERES FC 2	SOLLIES GAPEAU	VIDAUBAN FC
5	MAR VIVO AV S	MAR VIVO AV S 2	BRIGNOLES AS	FLAYOSC AC
6	OLLIIOULES US	PIVOTTE SERINETTE	VAL DISSOLE US	CANNET DES MAURES
7	SAINT CYR AS	ASPTT HYERES	CAMPS LA SOURCE ES	ROQUEBRUNE CA
8	T CLARET MONTETY	LA LONDE SO	POURRIERES FC	TRANS
9			CUERS PIERREFEU US 2	DRAGUIGNAN SC
10			Exempt	CŒUR DU VAR 1

Nombre Equipes	U12 - 1 ^{ère} PHASE - HONNEUR			
	Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
1	GRIMAUD	LES ARCS	SAINT MAXIMIN O 2	UA LA VALETTE 2
2	COGOLIN SP C	TARADEAU	SAINT MAXIMIN O 3	ASPTT HYERES 2
3	ESTEREL AS	DRAGUIGNAN SC 2	TOURVES	LE PRADET US 2
4	MY IDEAL SOCCER ACADEMY	LE LUC	BESSE SAINTE ANASTASIE	CARQUEIRANNE LA CRAU 2
5	SAINT TROPEZ LA BAIE 2	CŒUR DU VAR 2	LES VALLONS	SOLLIES GAPEAU 2
6	ROQUEBRUNE CA 2μ	CALLAS CANTON	RIANS	PIVOTTE SERINETTE
7	ET S FRÉJUS/ST RAPHAËL 4	VIDAUBAN FC 2	CARCES	LA LONDE SO 2
8	FAYENCE FC	CANNET DES MAURES	ROCBARON FC 2	CUERS PIERREFEU US 3
9	COGOLIN SP C 2			T MOURILLON JS
10	Exempt			

	Poule E			
1	BANDOL US			
2	T CLARET MONTETY			
3	SAINT CYR 2			
4	ASPTT TOULON 2			
5	SANARY US 2			
6	SAINT MANDRIER			
7	RACING FC TOULON 2			
8	OLLIIOULES US			
9	TOULON USAM 2			
10	SIX FOURS LE BRUSC 2			

DESIDERATA

U12 – U13

EQUIPES JOUANT UNIQUEMENT LE SAMEDI APRES-MIDI

ENT PIVOTTE SERINETTE : U13 EXCELLENCE et HONNEUR / : U12 PRE EXCELLENCE et HONNEUR

US BANDOL : U13 EXCELLENCE et HONNEUR

ET S LORGUES : U12 PRE EXCELLENCE

AS SAINTE MAXIME PAN DE LA TOUR : U12

AS BRIGNOLES : U13 et U12

Prochaine réunion
Mardi 19 septembre 2023

Le Président : Guy BOURICHA